

## Pour le griffage des mots non marqués

*René Tondji-Simen (Université de Montréal)*

### 1. Généralités

Parmi les différents champs présents dans les dictionnaires figure celui des marques d'usage. Ce champ accompagne les entrées lexicales ou certaines de leurs acceptions et en précise les circonstances d'emploi. Les marques d'usage peuvent être, entre autres, chronologiques (chronolectales), sociolinguistiques (sociolectales), socioprofessionnelles (technolectales), géographiques (topolectales). Elles qualifient le mot, la forme linguistique et non la notion, le signifiant et non le signifié.

Notre analyse porte sur le problème de marques géographiques et de la notion de langue, variante centrale et variantes périphériques, notion très courante en lexicographie et plus précisément dans les dictionnaires de langue. En effet, il est presque unanimement reconnu en lexicographie que, dans les dictionnaires de langue, on n'indique pas la marque géographique des mots appartenant à la langue centrale, donc à la langue de Paris. Les notions de variante centrale, de variantes périphériques et de marques géographiques seraient à revoir. Devrait-on parler de variante centrale et de variantes périphériques en matière de marquage de mots?

Si nous prenons le cas de la langue française, les marques géographiques (topolectales) qui apparaissent souvent dans les dictionnaires sont : Belgique, Suisse, Canada, Québec, Afrique noire. Il s'agit donc pour la plupart des cas marqués, de particularités lexicales nationales. Cette notion de particularité suppose l'existence du français central non marqué considéré comme représentant la norme. Ce français central serait, si nous paraphrasons John Lyons (Lyons '90:241), et comme l'ont supposé la majorité des linguistes jusqu'ici, une sorte de système global sous-tendant les énoncés que la plupart des membres de la communauté francophone reconnaîtraient comme relativement neutres.

Un mot neutre est un mot dont la signification ne dépend pas de la variante linguistique dans laquelle il est utilisé. Dans une relation de synonymie, par exemple, quand on a un mot marqué et un autre non marqué, le champ contextuel du mot non marqué est plus large que celui du mot marqué. Le mot non marqué est neutre par rapport au mot marqué. Il représente un plus grand ensemble d'éléments culturels présents dans la variante dominante et les variantes géographiques du français.

La variation géographique est souvent représentée par la marque dialectale ou régionale, surtout quand elle revêt un caractère péjoratif. Quand elle comporte une valeur méliorative, on n'indique pas la marque. C'est le cas des mots qu'on attribue par exemple au français de Paris ou à l'anglais de Londres. Il y aurait cependant un tollé général si on décidait d'étiqueter tous les mots actuellement non marqués dans le *Petit Robert* par la marque FR (France), ceux du *Oxford English Dictionary* par GB (Great Britain) et ceux de l'*American Heritage Dictionary* par US (United States). Car on comprendra immédiatement que tous ces mots n'appartiennent pas tous aux variantes ainsi mentionnées (à savoir, français de Paris, anglais de Londres).

## 2. Culture

Les langues font partie des cultures dans lesquelles elles fonctionnent. Étant donné qu'elles sont des véhicules d'expression de ces cultures, leurs unités lexicales correspondent à la vision du monde propre à ses locuteurs et reflètent les distinctions et les valeurs qui ont une certaine importance dans les milieux où elles s'emploient. «Les structures grammaticale et lexicale des différentes langues tendent à refléter les intérêts et les attitudes spécifiques des cultures où elles fonctionnent» (Lyons '78:202). Mais, comme évidemment certains besoins humains sont identiques, voire universels, les unités lexicales exprimant ces besoins dans une communauté linguistique sont identiques ou universels. Dans le premier cas, nous avons affaire à un lexique particulier (spécifique à chaque culture) et dans le second cas, nous sommes en présence d'un lexique commun à toute la communauté. En général, c'est en fonction des activités intellectuelles et sociales qui ont cours dans une communauté que la langue de la communauté se développe. Et ces activités étant fort variées dans l'espace et dans le temps, la langue l'est aussi. C'est un aspect très important de la langue et de son lexique. Nous devons en tenir compte.

## 3. Norme

La norme est un ensemble de règles qui régissent l'utilisation de la langue du point de vue lexical, syntaxique, morphologique et sociolinguistique. Pour certains, comme Frank Marchand et ses collaborateurs, «la norme doit être unique, valable en tous lieux et en tous temps. Le français enseigné dans une école de Bretagne, à Harvard ou aux Antilles est, en principe, exactement le même» (Marchand:28). Pour d'autres, par contre, «on peut poser une norme théorique du français dit

international, une norme du français québécois, une norme du français populaire de Marseille, etc.» (Valdman:54). Nous, francophones, parlons tous évidemment français. Mais aucun de nous ne peut se permettre de dire qu'il parle le français qui puisse servir de règle et d'exemple à toute la francophonie. Le français n'existe dans le langage parlé d'aucun être humain. Frank Marchand et ses collaborateurs auront beau parler d'une norme unique, c'est de la bonne prescription. C'est tous les jours que, sur le terrain, les enseignants se posent la question de savoir quel français enseigner.

Le français universel avec une norme unique (comme le disent Frank Marchand et ses collaborateurs) est à la fois abstraction et mythe : abstraction, parce que pour y parvenir, on doit renvoyer aux calendes grecques des réalités millénaires, multiples, riches et très significatives des pans entiers de la francophonie transcontinentale; mythe, car ces réalités qu'on s'évertue à repousser, nettoyer, neutraliser, «extravertir», reviendront au galop et toujours plus fortes, plus présentes, plus enrichies des couleurs locales.

Si l'anglais britannique s'enseigne tout aussi bien que l'anglais américain selon le milieu, la situation du français n'est pas claire. Savoir quel français enseigner et quel choix opérer parmi les diverses variétés de langues en usage dans le monde francophone est une question à laquelle il devient de plus en plus difficile de répondre au fur et à mesure que des ethnies, des régions et des pays francophones prennent conscience de leur identité culturelle et se mobilisent pour porter au premier plan leurs particularismes et leurs richesses linguistiques.

Autrefois, la langue française venait tout droit de la métropole avec sa norme et s'imposait facilement, car elle apportait la «civilisation» aux colonies. Mais l'immensité des colonies, leur indépendance et leur développement technique et culturel, ont un impact très important sur le problème linguistique :

L'espace, tout comme le temps, provoque des variations. Chacun en convient, et il n'est nul besoin d'y insister : d'un coin du pays à l'autre, ce n'est pas tout à fait le même français qui est parlé. On oppose avec complaisance le nord et le sud de la Loire. On enregistre les régionalismes et on demande où trouver le français le plus pur. Quelle norme choisir? Celle de Paris? Mais Paris se nourrit des provinces. Les accents de la douce Touraine? Mais pourquoi cette région plutôt qu'une autre? Il va sans dire que les dissemblances géographiques se combinent avec les changements historiques pour élargir l'éventail de ces choix possibles. (Coste:13).

On ne saurait ignorer les différentes valeurs territoriales que présentent les variantes du français. On doit tenir compte des usages en cours dans différents milieux, des particularismes lexicaux, des niveaux de la langue, sur une base territoriale des mots puisés au trésor de la francophonie.

#### 4. Langue centrale : langue de Paris?

La norme, à ses débuts, était édictée, sinon très influencée, par la cour du Roi, donc par Paris. Aujourd'hui encore, relevant de l'Académie, elle reste presque sans partage sous le contrôle de Paris :

Le français général n'a jamais cessé d'être régi par la métropole européenne, tandis que les exofrançais ne forment qu'un chapelet d'aires périphériques pittoresques et folkloriques, néanmoins importantes du point de vue de divers intérêts nationaux et internationaux, mais en fin de compte toujours marginales [...]. (Boulanger:64).

C'est pourtant depuis des siècles que le français a dépassé les frontières de Paris. Les frontières linguistiques et les frontières politiques ne se correspondent plus. L'extension d'une langue peut aller au-delà des frontières d'un pays (ainsi le français sert de langue nationale ou officielle à de nombreux pays politiquement indépendants comme la Belgique, la Suisse, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, le Sénégal, etc.), tandis que subsistent de fortes minorités linguistiques dans tous ces pays.

Mais le français qu'on présente dans les ouvrages est celui de Paris. Nombreux sont d'ailleurs les locuteurs du français qui perdent leur latin devant des expressions parisiennes que les lexicographes considèrent comme acquises alors qu'elles sont de portée très limitée. Les expressions d'autres terroirs sont presque inexistantes :

Les variantes géographiques sont extraordinairement sous-traitées par les dictionnaires généraux, tous plus ou moins «parisiens». L'ouverture des nomenclatures aux français régionaux, aux éléments lexicaux fonctionnant de manière significative dans une partie des populations francophones, est à peine esquissée. Le français du Nord, de l'Est, de l'Ouest, des zones occitanes ou franco-provençales, celui de Belgique, de Suisse romande, celui du Québec, présentent des originalités intéressantes de nombreux locuteurs mais fort mal décrites, encore que des travaux importants, surtout en Suisse et au Québec, comblent les lacunes. La sélection des unités à retenir dans les descriptions globales pose d'ailleurs de nombreux problèmes, et les solutions (critiquables) de dictionnaires récents (comme le *Petit Larousse* 1982, le *Petit Robert*

1977, le T.L.F....) constituent à la fois un progrès et un problème. (Rey '81:22).

L'introduction des régionalismes dans les dictionnaires se fait de manière timide et juste pour satisfaire la curiosité des consommateurs de France. Les dictionnaires sont conçus, pensés et confectionnés en fonction des consommateurs de l'Hexagone. Et quand bien même les lexicographes cherchent ailleurs, c'est soit à des fins commerciales, soit dans le but de servir le public français afin qu'il puisse mieux satisfaire ses curiosités aux cours de ses voyages de «découverte» à travers le monde francophone d'Afrique, d'Amérique du Nord, des Antilles et d'Asie. Ce n'est que très rarement dans des buts purement linguistiques.

Devant cette situation, les lexicographes devraient adopter de nouvelles attitudes et réserver plus de place aux autres variantes du français. L'exemple de l'anglais américain par rapport à l'anglais britannique est édifiant. Les français «périphériques» doivent recevoir le même regard scientifique, et donc la même attention, que toute autre langue de culture, sans se voir imposer l'idéologie dominante et la tradition dictionnaire centraliste du français de Paris.

Nous savons par ailleurs que le dictionnaire représente la norme du lexique. Cette norme est d'essence sociolinguistique et géolinguistique par le choix des mots et des significations qui y est opéré.

Dans le cas du français, ce choix de mots est fait sur des bases socialement et territorialement très limitées. Et pourtant le lexique ainsi établi est présenté comme français universel, comme langue de culture et comme langue d'usage dans toutes les communautés francophones hexagonales et extra-hexagonales. Il s'agit, comme le dit Louis Guilbert, d'«une politique linguistique centraliste, autre forme d'un expansionnisme linguistico-économique» (Guilbert:47).

Force est de reconnaître qu'il y a plusieurs français : un français de France et de Suisse (subdivisé en sous-ensembles : Île-de-France; Nord; Ouest; domaine franco-provençal, domaine occitan; domaines de contact avec une autre langue romane : espagnol, catalan, italien; domaines de contact avec l'allemand, etc.), un français de Belgique, un français d'Amérique du Nord (Québec, Acadiens, etc.), un français des Antillais, en contact avec un créole, un français du Maghreb, un français d'Afrique noire (Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Burundi, Rwanda, Zaïre, etc.).

Parlant une fois de plus du modèle de français enseigné, on doit s'intéresser aux choix stylistiques, aux normes objectives sociales et aux normes géographiques. Et le résultat n'est pas toujours concluant :

En fait, la solution est toujours impure, entre la volonté de se conformer au milieu social objectif, le besoin d'en neutraliser les écarts les plus importants par rapport à l'image qu'on se fait du français théorique et le désir d'élargir le modèle de communication aux dimensions de la francophonie internationale, désir souvent mêlé, inconscient, à la valorisation d'un français de prestige. Ce dernier se construit par référence implicite au dialecte élitiste de la France (surtout de l'Île-de-France) considéré surtout dans son usage écrit «élégant». Ce type dialectal, auquel se superpose un choix stylistique très particulier, sert à définir une fiction, baptisée «français universel» ou «international» (ou, a contrario, français «métropolitain», «colonialiste»). En fait, le modèle de français enseignable, lorsqu'une norme dialectale n'est pas disponible, utile ou souhaitée, devrait correspondre au schéma théorique, celui du «noyau commun» aux diverses formes de français (en excluant les langues issues du français mais à structure différente, les créoles). (Rey '75:53).

## 5. Langue centrale : noyau commun

Le français, à l'image de l'anglais et de toute autre langue de grande culture, est un ensemble de sous-langues représentées par des regroupements d'idiolectes, de sociolectes, de topolectes et bien d'autres «lectes», ayant en commun des habitudes de langage, notamment et surtout lexicales.

Les différences entre ces regroupements sont variables et nombreuses. Nous en avons déjà suffisamment parlé. Mais un fait est certain. Dans l'ensemble de ces regroupements se dégage un tronc commun, un sous-ensemble constitué de mots qu'on retrouve dans tous les regroupements. On pourrait à cet effet citer à titre d'exemples : *homme, femme, enfant, petit, grand, manger, marcher, boire, dormir, yeux, main, bouche, école*. Ce sont des mots de haute fréquence, n'appartenant exclusivement à aucun regroupement précis. Ils appartiennent au fonds commun français et qu'on soit à Québec, à Paris, à Marseille, à Port-au-Prince, à Yaoundé ou à Abidjan, on les emploie.

Sur la base de ce français commun, la langue française est une incontestable réalité, dans la mesure où le Parisien peut parler à un Québécois, à un Marseillais, à un Haïtien, à un Camerounais ou à un Ivoirien et les comprendre, même si, tous, ils ont appris la langue dans des conditions différentes. Ce fonds soude toute la communauté francophone.

Pendant très longtemps, la France a travaillé pour le développement et la promotion de la langue française à travers le monde. Elle a veillé à réduire les écarts entre les pays et les régions où le français se parle. Cet

effort constant a favorisé la constitution d'un fonds culturel et d'un fonds lexical communs. Et

quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas ne pas avoir recours au fonds commun lexical développé en France depuis mille ans, en vue de nommer un grand nombre de choses, d'idées et d'activités. Il y a là un trésor de mots, prêté en quelque sorte à tout francophone. (Gendron:39).

C'est ce noyau commun qui doit être traité de langue centrale et non la langue de Paris. La langue centrale doit donc être le creuset où se rencontrent et se neutralisent les éléments culturels. Elle doit être le symbole de la communauté francophone. Et ce noyau est appelé à se développer, à s'élargir au fur et à mesure que les peuples et les cultures francophones se mêlent.

## 6. Valorisation des particularités lexicales

Les locuteurs des différents pays et régions francophones doivent enrichir le français avec leurs particularités linguistiques basées entre autres sur : leur passé, leur histoire, leurs habitudes, leur développement intellectuel et social, leur milieu physique et climatique (faune, flore, accidents géographiques, climatiques, etc.), la nécessité de se comprendre eux-mêmes, dans leur milieu, leurs particularités régionales et sociolinguistiques, leurs habitudes, leurs activités, etc.

Les marques géographiques devraient cesser d'opposer le français de Paris aux autres. On ne devrait plus les voir comme quelque chose de péjoratif. Elles devraient permettre d'identifier de manière valorisante et en toute objectivité la portion du lexique propre à chaque pays, région, sous-langue. L'important consisterait a priori à établir des critères de choix pour les francismes, les belgicismes, les helvétismes, les africanismes et les autres «ismes».

En nous référant au travail de Pierre Gilbert, nous pourrions déjà distinguer trois catégories de régionalismes :

a) ceux qui sont propres au lexique général et incompréhensibles sans traduction pour un autre francophone; par exemple : les *grenailles errantes* qui signifient *gravillons* sur les routes wallonnes; *godasses* qui signifient *chaussures de football* au Cameroun.

b) ceux qui, bien qu'inusités ailleurs, sont assez facilement compréhensibles pour un francophone à l'aide du contexte : *septante* (*soixante-dix*), *nonante* (*quatre-vingt-dix*), etc.

c) ceux qui ont dans le lexique régional la même forme que dans le lexique général, mais un emploi différent : *province*, *bienvenue* (en France : *heureuse arrivée*; au Canada : *terme de politesse en réponse à merci!*), *bonjour* (en France : *salutation qu'on emploie à toute heure du jour*; au Canada : *pour prendre congé de quelqu'un le jour*), *déjeuner*, *dîner*, *souper*.

## 7. Marquages à deux degrés

La notation des marques d'usage dans les dictionnaires dépend des lexicographes. Elle n'obéit pas aux mêmes principes. À cet égard, traitant des québécismes, Jean-Claude Boulanger fait une proposition qui pourrait s'appliquer à d'autres variantes de langue :

il faudra distinguer les francismes et les québécismes qui s'accrochent à des concepts particuliers et les mots qui sont réservés à l'une ou l'autre des régions. Les étiquettes *francisme* et *québécisme* pourraient désigner les notions alors que les toponymes Québec [Q] et France [F], ou leur dérivé *québécois* (québ.) et *français* (franç.), abrégé ou non, accompagneraient les unités lexicales. Dans le cas des mots ayant des fréquences d'emploi variables, on pourrait pondérer les marques à l'aide des cotes comme *surtout*, *parfois*, etc. (Boulanger:70)

On gagnerait à rendre les marques d'usage plus précises. On devrait par conséquent, à certains moments, aller au-delà du principe généralement suivi et ne pas se limiter à une seule étiquette; l'essentiel étant de pouvoir mettre en évidence les circonstances d'emploi du mot.

Il ressort de notre analyse que la notion de «langue centrale» devrait être abandonnée, au profit de celle de «noyau commun» ou «langue commune».

Les mots du «noyau commun», tel que défini dans notre analyse, ne devraient pas porter la marque géographique car ils appartiennent à toute la communauté francophone. Tous les autres mots devraient en porter une ou deux. La première marque indiquerait le territoire national, la deuxième, quant à elle, préciserait la région. Ce système de marquage à deux niveaux permettrait de mieux placer le mot dans le contexte. Si le mot est d'envergure nationale, il aura juste la marque nationale. S'il est régional, on lui donnera d'abord la marque nationale pour le particulariser par rapport à d'autres usages ayant cours dans d'autres nations; ensuite, on le particularisera par rapport à d'autres usages régionaux du même territoire national. Ainsi on pourra avoir des mots marqués par exemple :

FR - Île-de-France

FR - Marseille  
 FR - Occitan  
 FR - Breton  
 Côte d'Ivoire - Bouaké  
 Sénégal - Sérère  
 Canada - Québec  
 Québec - Lac St-Jean

Dans un dictionnaire régional, on fera également le marquage à deux niveaux. Et ce qui dans ce cas ne sera pas marqué appartiendra au vocabulaire commun à toute l'étendue couverte par le dictionnaire. Par exemple, pour un dictionnaire canadien, on ne marquera plus les canadianismes mais les régionalismes du Canada : Québec - Abitibi; Québec - Montréal.

## BIBLIOGRAPHIE

- Boulanger, Jean-Claude. 1990. «Faudra-t-il dégriffer ou 'regriffer' le futur dictionnaire québécois de la langue». *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française:61-74.
- Coste, Daniel. 1969. «Quel français enseigner» (*Guide pédagogique pour le professeur de français*). *Le Français dans le monde*, n° 65 (juin):12-18.
- Gendron, Jean-Denis. 1990. «Les arguments pour ou contre un projet de dictionnaire décrivant les usages du français au Québec». *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française:31-43.
- Gilbert, Pierre. 1969. «Différenciations lexicales» (*Unité et diversité du français contemporain*). *Le Français dans le monde*, n° 69:41-47.
- Guilbert, Louis. 1972. «Peut-on définir un concept de norme lexicale?» (*La norme*). *Langue française*, n° 16:29-48.
- Lyons, John. 1978. *Éléments de sémantique*. Traduction de J. Durand. Paris: Librairie Larousse.
- . 1990. *Sémantique linguistique*. Traduction de J. Durand et D. Boulonnais. Paris: Larousse.
- Marchand, Frank et al. 1975. *La norme linguistique. Manuel de linguistique appliquée*. Tome 4. Paris: Delagrave.
- Rey, Alain. 1975. «La norme : quel français enseigner?» (*Apports de la psycholinguistique et de la sociolinguistique à la formation des maîtres de français, langue maternelle, langue seconde ou langue*

*étrangère*). *Bulletin de la Fédération internationale des professeurs de français*, n° 10-11:47-54.

---. 1981. «La lexicographie française : rétrospective et perspectives». *Actes du colloque franco-néerlandais*, 28-29 avril 1981 (Amsterdam). Lille: Presses universitaires de Lille:11-24.

Valdman, Albert. 1975. «Variation linguistique et norme pédagogique dans l'enseignement du français langue seconde» (*Plurilinguisme et enseignement du français, langue maternelle, langue seconde et langue étrangère, les différentes approches méthodologiques pour la lecture des textes littéraires*). *Bulletin de la Fédération internationale des professeurs de français*, n° 12-13:52-64.

R.T.-S.